

REUNION DU 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 5 mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Étaient présents : MM. NAVARRE Maurice, ROGER Betty, BARDET Bruno, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, CARRE Hyacinthe. Cédric DUFOUR.

Absents : SAINT SOLIEUX Béatrice, DÉsirÉ Maxime

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 février 2020.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points concernant le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat de voirie du Sud Amiénois et la programmation pluriannuelle des travaux pour Amiens Métropole. L'assemblée accepte à l'unanimité.

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, dès 2021, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Désormais, la totalité de la taxe foncière bénéficiera à la commune. Un coefficient correcteur sera appliqué en cas de sous-compensation ou de surcompensation. A noter que le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Les présidents du bureau de vote sont nommément désignés : M Bardet Bruno, M Carré Hyacinthe, Mme Roger Betty et M Navarre Maurice.

SIVU VOIRIE DU SUD AMIENOIS

Mrs Le Maire et son adjoint dresse le compte-rendu de la dernière réunion du SIVU du 2 mars dernier. Ils informent l'assemblée de leur intervention pour faire part de leur mécontentement suite à la réalisation des travaux rue du Haut et Rue du Moulin qui s'avère être inacceptable. D'autre part, ils ont présenté le rapport diagnostic fourni par le cabinet A7 Aménagement sur lequel un enrobé à froid (ECF) était bien prévu rue du Haut et non un gravillonnage. Le Président va s'informer sur l'origine de l'erreur de commande. A noter que l'enrobé était préconisé par le syndicat sur l'ensemble des communes pour les voies intra-muros. Concernant l'exécution des travaux, de nombreuses anomalies sont relevées. En effet, des trous commencent à se former et le raccord avec les rives des caniveaux est de très mauvaise qualité. Après avoir pris connaissances de ces malfaçons, Le Président s'est engagé à ne pas régler le solde de la facture soit 50% de son montant tant que satisfaction ne soit pas rendue.

Programmation Pluriannuelle Amiens Métropole :

Monsieur Le Maire donne lecture du tableau sur lequel figurent les besoins recensés sur notre commune à savoir :

Rue du Haut partie métropolitaine, rue d'Amiens et rue de Rumigny pour l'effacement des réseaux

Rue du Haut partie métropolitaine et rue d'Amiens, création d'un cheminement piéton avec application d'un enrobé sur le reste de la chaussée

Carrefour rue d'Estrées, rue de Rumigny et rue Principale, modification

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son intervention auprès du Service de l'Eau pour solliciter le remplacement d'un regard accueillant les compteurs d'eau de trois propriétaires qu'il juge dangereux. Ce service lui a répondu que la parcelle visée était sur le domaine privé et que son propriétaire doit en faire la demande.

Monsieur Le Maire rend compte du devis présenté par la plateforme multi-services pour mutualisation et mise à disposition du matériel et du personnel de voirie pour la signalisation routière sur la commune. Le montant s'élève à 270€ et la totalité des panneaux sera prise en charge par Amiens Métropole.

Monsieur Le Maire précise qu'une randonnée VTT organisée par l'ES Cagny sera organisée le 1er mai et son tracé passe par notre commune. Initialement prévu sur le chemin de Saint Nicolas tout en débouchant à la mare communale, le circuit a été modifié compte tenu de la rêderie organisée par la société de Chasse à cette date. Le ravitaillement aura toutefois lieu sur le terrain de loisirs.

Monsieur Le Maire donne lecture du recensement des chiroptères établis par le Conservatoire des Sites Naturels lors de leur visite des souterrains le 5 février 2020. Il est à noter une forte croissance de leur population, en particulier 27 murins à oreilles échancrées, 4 complexes Moustache/Brandt/Alcathoe, 1 Murin de Daubenton. Monsieur Le Maire a rappelé au Conservatoire que l'aménagement d'une grille sécurisée était prévu dans le plan de gestion et qu'il permettrait une meilleure aération des souterrains.

Lors de cette dernière réunion de conseil en fin de mandat, Monsieur Le Maire a tenu à exprimer ses plus vifs remerciements à son équipe municipale et souhaite pleine réussite à la future.

Les Membres du Conseil Municipal